4059

Case
FRC
1622

CAMBON
PLAIDANT LA CAUSE
DE
SES 73 COLLEGUES DÉTENUS,
OU
LA VÉRITÉ
SUR LES ÉVÉNEMENS DU 31 MAI.

M+W 2956

THE NEWBERRY
CHICAGO

CAMBON
PLAIDANT LA CAUSE
DE
SES 73 COLLEGUES DÉTENUS,
OU
LA VÉRITÉ
SUR LES ÉVÉNEMENS DU 31 MAI.

« Il est tems que je dévoile des *secrets* qui
» ont dû être ensévelis *jusqu'ici;* mais ils feront
» peut-être connoître la source des passions
» qui nous agitent...... *Danton* étoit alors
» membre du comité (de salut public);
» c'est à cette époque que, de concert
» avec *Robespierre et Pache*, il TRAMA à
» Charenton la journée du 31 mai. Elle fut
» préparée avec tous les chefs de la force armée,
» et des témoignages *dignes de confiance*
» nous ont convaincu qu'il avoit été même
» question de rétablir le fils du tyran puni

» par la justice nationale. *Danton dissimula*;
» mais, pressé par le comité, il convint de
» ses projets, en nous assurant que la liberté
» ne couroit aucun danger.

» Si on examine actuellement quels sont
» les hommes qui, à cette époque, parlerent
» à la convention nationale, les propositions
» qui y furent faites, les mesures qui furent
» proposées pour apprécier les projets de
» Danton, les 40 sous pour les sections,
» la force révolutionnaire et plusieurs autres
» mesures qui s'accordent avec les projets
» de Danton, on connoîtra peut-être l'ori-
» gine des mouvemens et des passions qu'on
» cherche à provoquer dans le sein de la
» convention nationale ».

Opinion de Cambon, séance du 12 vendemiaire, an troisieme de la république une et indivisible, (Extrait du Journal de Paris, numéro 13).

Ils sont donc enfin dévoilés les *secrets* qui ont *jusqu'ici* enveloppé la journée du

31 mai ; ce n'est plus un crime de dire et de publier, qu'enfantée par l'ambition et par la soif de dominer elle avoit pour but la contre-révolution, c'est-à-dire, le rétablissement de la *royauté*. C'est Cambon, membre du comité de salut public au 31 mai, Cambon, qui présidoit la convention nationale le 3 octobre, jour où, parce que nous avions protesté, dit-on, contre cette journée, fut prononcé contre nous le décret d'arrestation ; c'est Cambon qui révele à la France des *secrets* qui, suivant lui, ont dû être ensévelis jusqu'à ce jour.

S'il n'étoit pas publié depuis plusieurs jours, l'écrit qui contient notre justification, ou plutôt notre apologie, que manqueroit-il, après cette déclaration solemnelle, à la conviction de ceux qui ont pu, *jusqu'ici*, révoquer en doute notre innocence ?

Eh bien ! nous saisissons cette déclaration, nous nous en armons contre ceux qui nous ont opprimés, parce qu'ils vouloient que des faits importans à la république fussent ensé-

velis dans le *secret.* Couverts de cette égide, nous allons au-devant des accustaeurs qui n'osent se montrer. Nous nous avançons vers tous les Français, et nous leur disons :

« Nous avons cru que le salut de la ré-
» publique exigeoit que ces faits fussent ar-
» rachés au *secret* dans lequel on cherchoit
» à les ensévelir. Nous avons cru qu'alors
» qu'on préparoit la contre-révolution,
» notre devoir étoit de vous en avertir ;
» étrangers aux confidences faites par Dan-
» ton, au comité de salut public, nous
» n'avons vu que les circonstances qui ont
» accompagné cette journée, que le résultat
» qu'elle pouvoit, qu'elle devoit offrir.
» Nous avons consigné ces vérités dans une
» déclaration, qui, par le fait, est demeurée
» *secrette.*

» Voilà, Français, voilà quel est notre
» crime; voilà le forfait qui, depuis un an,
» nous arrache aux fonctions que vous nous
» avez confiées, nous prive de notre liberté,
» nous plonge dans les cachots, renouvelle

» chaque jour, par de fréquentes transla-
» tions, l'horreur d'une position qu'à peine
» on feroit éprouver aux plus grands cou-
» pables ; voilà le forfait qui nous enleve
» même jusqu'au droit de faire entendre au
» sein de la convention nationale

Cambon plaidant la cause de ses 73 collègues détenus, ou la vérité sur les événemens du 31 mai [an III].

s.-l.-n.-d., imp. de F. Porte, 8°, 8 p.

velis dans le *secret.* Couverts de cette égide, nous allons au-devant des accustaeurs qui n'osent se montrer. Nous, nous avançons vers tous les Français, et nous leur disons :

« Nous avons cru que le salut de la ré-
» publique exigeoit que ces faits fussent en-

» chaque jour, par de fréquentes transla-
» tions, l'horreur d'une position qu'à peine
» on feroit éprouver aux plus grands cou-
» pables ; voilà le forfait qui nous enleve
» même jusqu'au droit de faire entendre au
» sein de la convention nationale, dont nous
» n'avons pas cessé d'être membres, nos
» justes réclamations ».

De quoi sommes-nous coupables ? est-ce d'avoir dit que la journée du 31 mai avoit pour but la contre-révolution ? Cambon vient de le déclarer lui-même, et la convention l'a entendu sans étonnement ? et il y conserve son rang et sa liberté ? Est-ce d'avoir révélé trop de *secrets* qu'il importoit d'ensévelir ? Mais notre écrit fût demeuré *secret*, si ceux qui l'ont découvert dans les papiers de l'un de nous, ne l'eussent pas tiré de ce *secret*, pour en faire le prétexte de la plus affreuse persécution. Mais il est *secret* encore cet écrit ; mais vous ne le connoissez pas encore, Français, et l'acte par lequel nous demandons qu'il soit rendu public : ou

n'a pas même daigné en faire lecture à la convention nationale.

Tout est découvert aujourd'hui, tout est connu. L'opinion publique est fixée. Qu'on se hâte donc de combler nos vœux en nous rendant la liberté, ou en nous donnant la mort.

Fait à la maison d'arrêt, dite des Ecossais, le 18 vendemiaire an troisieme de la république française une et indivisible.

Signés Blaux, Faure, Varlet, Dubusc, V. C. Corbel, Chastellain, Lebreton, Saladin.

De l'Imprimerie de F. Porte rue J. J. Rousseau n°. 11 vis à vis la Poste.